

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1304** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

M23 - Kigali : la rupture ?

(Page 12)

Manques à gagner sur le carburant

Le gouvernement et les opérateurs pétroliers en quête de la vérité (P. 2)

Qu'a-t-on réellement fait ?

" Kinshasa sans trou "... Kinshasa dans le trou d'eau !

(P. 4)



Après Kipushi et Kambove

L'AJKD prend pied à Kawama

(Page 3)

Crise au Tchad

Félix Tshisekedi désigné facilitateur au processus de transition

(Page 12)

Nyota TV

Retrouvez-nous sur 348 Canal+!

Caf Féminine

Les joueuses de TP Mazembe déterminées

(Page 11)

Manques à gagner sur le carburant

Le gouvernement et les opérateurs pétroliers en quête de la vérité

Le gouvernement à travers le ministre de l'Economie nationale a i, Nicolas Kazadi a échangé lundi, avec les représentants des sociétés pétrolières, et de la logistique basée en République démocratique du Congo (RDC) autour de manques à gagner enregistrés dans la vente des produits à la pompe, indique un communiqué dudit ministère reçu mardi à l'ACP.

« Le gouvernement de la République est plus que déterminé à tirer en clair l'épineuse question de manques à gagner des opérateurs économiques du secteur sur les achats des produits pétroliers pour faire régner le climat de paix et de transparence dans la collaboration entre le gouvernement et la profession pétrolière. Nous avons fait appel au cabinet d'audit « MAZAR » afin d'harmoniser les vues dans la collecte des informations auprès des sociétés pétrolières », note le communiqué.

Selon ce communiqué, le gouvernement vise à faire régner le climat de paix et trans-

parence dans la collaboration et tirer en clair la question liée aux manques à gagner sur les achats des produits pétroliers.

Il a fait remarquer que cette commission est instituée et placée sous la direction du Pr. Evariste Mabi Muluba pour élaborer la structure des prix des produits pétroliers de manière à élaguer des zones d'ombres dans le calcul des manques à gagner. Il s'agit, en outre, de permettre à l'Etat congolais de se rendre compte de ce qu'il doit réellement payer aux pétroliers et lui permettre de faire un audit de la structure des prix des produits pétroliers pour arriver à avoir une situation stabilisée, qui tiendrait compte du bien général de tout le monde, dont les entreprises pétrolières. « Dans deux



mois, la commission aura déjà fini le travail et élaboré le rapport... Notre rôle, en tant que structure de supervision, est de faire des recommandations pour qu'on stabilise le secteur dans ce domaine », a dit le Pr Mabi.

Il a fait noter que ce manque à gagner dépend plus de l'évolution du cours mondial mais aussi de la transparence des opérateurs au niveau national, ajoutant que tout doit être fait pour la transparence dans la déclaration des manques à gagner.

Parlant au nom de ses pairs, Charles Nikobasa, directeur général de la société pétrolière ENGEN et président du Groupe des distributeurs des produits pétroliers a réaffirmé la volonté de sa structure de collaborer avec la commission ad hoc afin de lever définitivement les équivoques liées

à cette question dont l'importance n'est pas à démontrer.

« Nous pensons qu'à la fin de cette semaine, tous les documents nécessaires seront à la disposition de la commission afin de permettre aux membres de faire un travail qui va satisfaire tout le monde », a-t-il renchéri.

Charles Nikobasa a aussi indiqué que ce système des manques à gagner qui doivent être compensés par le gouvernement de la République, a per-

mis de sauvegarder la paix sociale et résoudre le problème lié à la flambée des prix des produits pétroliers à l'international, pour laquelle la RDC n'a pas été épargnée, certes, mais qu'elle a pu bien gérer.

En juin dernier, le secrétaire général à l'Economie Nationale, Célestin Twite, avait expliqué que le gouvernement subventionnait les produits pétroliers à hauteur de 2.561 FC soit 1,2 dollar SD sur le prix du litre à la pompe, ajoutant que s'il fallait appliquer le véritable prix, un litre d'essence devrait se négocier à la somme de 4.908 FC dans la zone d'approvisionnement Ouest.

Au sujet de la mise en place de ce processus rigoureux de certification des manques à gagner des sociétés pétrolières, l'objectif premier est d'assainir le secteur et améliorer la transparence.

ACP

Kongo-Central

La SNEL annonce le remplacement de 30 000 mètres de câbles

La Société nationale d'électricité (SNEL) a annoncé, mardi 25 octobre, le rempla-



cement de 30 000 m de câbles de 70 carrés BT à travers la province du Kongo-Central.

C'est ce qu'a révélé le directeur provincial ad intérim de la SNEL/Kongo-Central, Isaac Mbenza, à Radio Okapi.

Il a également affirmé que ces câbles électriques ne suffiront pas pour assainir tous les réseaux de la province :

« On a eu 30 KM de câbles de 70 carrés BT et 10 000 mètres de câble de 35 carrés, que nous

avons réparti. Ce que nous avons reçu de notre hiérarchie doit devoir nous aider à commencer par éliminer là où il y a des fils non isolés qui se cassent et qui causent les dégâts sur les réseaux. Et éventuellement, améliorer la desserte de notre clientèle ».

Isaac Mbenza a fait savoir que ces travaux visent à épargner la population du Kongo-Central des cas d'électrocution.

« Nous déplorons beaucoup des morts dans la région à cause de coupure des anciens fils nu. La SNEL ne veut plus enregistrer des morts. Les mamans et les papa doivent être toujours prudent. N'envoyez jamais les enfants pendant les intempéries. En marchant la nuit, il faut toujours avoir une torche ».

Le directeur provincial ad intérim de la SNEL/Kongo-Central a en outre découragé ceux qui vendent et ceux qui construisent sous les fils électriques.

COMMUNIQUÉ



L'ANECO a appris avec consternation, sur les réseaux sociaux, les propos menaçants et délirants de M. Daniel SAFU, Député national, à l'endroit de notre collègue Achille KADIMA, Editeur et Directeur de publication d'Africa News.

L'ANECO se dit indignée et choquée de la menace de mort proférée par le Député à l'endroit de l'Editeur-Journaliste.

L'ANECO s'étonne de cette rhétorique mortifère de la part de quelqu'un pourtant issu du monde des médias. C'est pourquoi l'ANECO tiendra pour responsable M. Daniel SAFU pour tout ce qui pourrait advenir à son membre. D'ores et déjà, l'ANECO a saisi ses avocats-conseils pour évaluer le préjudice moral et psychologique causé par cette menace de mort sur son membre et le journal qu'il dirige, et d'en tirer toutes les conséquences de droit.

Fait à Kinshasa, le 25 octobre 2022.
Cyrille KILEBA POK-A-MES
Président

Gestion des finances publiques

Les bons points du FMI au gouvernement

Le premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a accordé ce lundi 24 octobre 2022 à la Primature à Kinshasa, une audience à une délégation du Fonds monétaire international (FMI) conduite par sa conseillère en charge du Département Afrique et cheffe de mission pour la RDC, Mercedes Vera Martin.

Au sortir de la rencontre, la représentante du FMI a confié à la presse, qu'elle salue les réformes entreprises par le gouvernement congolais pour l'amélioration du climat des affaires et la gestion des finances publiques.

Et nonobstant des risques dus à des facteurs exogènes sur les prix des matières premières, a-t-elle fait savoir, l'économie de la RDC est sur la bonne voie pour montrer encore plus de résilience malgré la situation mondiale globale peu reluisante.

Elle a ajouté que si la RDC a pu maintenir sa croissance économique au-dessus de 5,5 % pour l'année 2022, à la faveur de ses bons choix stratégiques et d'un secteur



minier toujours plus fort, elle peut faire mieux pour 2023.

« Nous avons eu une séance de travail avec son excellence monsieur le premier ministre. C'est une discussion constructive sur les défis relatifs au maintien de la stabilité macroéconomique au niveau du pays. Les résultats pour 2022, on sait que l'économie de la RDC a fait montre d'une résilience significative due aux choix stratégiques très importants. On peut avoir une croissance plus haut, en ce moment, au-dessus de 5,5 % cette année », a déclaré la représentante du FMI en RDC.

Et d'ajouter : « Pour l'année prochaine, il y a plus d'incertitude au niveau de la situation glo-

bale. Mais nous pensons qu'avec les réformes entreprises pour l'amélioration du climat des affaires et dans la gestion des finances publiques, l'économie de la RDC peut continuer à montrer la résilience au niveau de la croissance, avec son secteur minier qui est très fort ».

Pour rappel, le gouvernement a atteint les assignations budgétaires au 30 septembre dernier, en triplant les recettes de l'Etat de 03 à 10 milliards de dollars américains. Ce qui a poussé l'Inspection générale des finances (IGF) à appeler à la révision à la hausse du budget 2022 de plus de 2 milliards USD.

Prince Mayiro/
7sur7.cd

Nécrologie

PROGRAMME ACTUALISÉ des obsèques de Papa Théophile KAMBA

- Mercredi 26 octobre 2022 : veillée mortuaire à la salle de fête de l'Université panafricaine située au N°48 sur la 12ème rue Cité verte . Réf/ Boulangerie Cité verte, 1ère entrée, Collège Pierre Bouvet

- Jeudi 27 octobre 2022 : 9H00-recueillement à la morgue du Centre Hospitalier Monkole situé au N°10, av. Monkole, Mont Ngafula

10H00: levée du corps pour Enterrement au Cimetière de KIMBERLEY
- 14h00 à 15h00 : bain de consolation à la salle PANAFRICAINE



Merci de faire part

Nécrologie

La famille MUKENDI et Rémy KALONJI MUKENDI journaliste et technicien à Digital Congo RTV ont la profonde douleur d'annoncer aux membres de familles, amis et connaissances, le décès de leur fils et frère, Jean Pierre KABENGELE LUKUSA, décès survenu à Lubumbashi le Mardi 18 octobre 2022 à 14h00 des suites de maladie.

Le programme des obsèques se présente comme suit :

1. A Lubumbashi

Mardi 25 Octobre 2022, veillée mortuaire en la résidence du défunt sise Avenue Kabwit N°69 Q/ Kalubwe double poteaux C/Lubumbashi.

Mercredi 26 Octobre 2022, 9h levée du corps de la morgue Afia Don Bosco, exposition à l'amphithéâtre de l'UNILU, enterrement au cimetière Kasangiri Terre des anges sur la route Kasenga.

2. A Kinshasa

Mardi 25 Octobre 2022, veillée mortuaire en la résidence familiale sise avenue KABINDA N°143 C/KINSHASA, Ref. Boulangerie Pain victoire, entre les avenues Huileries et Kasavubu.

Mercredi 26 octobre 2022, recueillement.

Ce communiqué tient lieu de faire-part.

Sé/ Rémy KALONJI



Frère cadet.

Après Kipushi et Kambove

L'AJKD prend pied à Kawama



Après avoir plongé ses racines dans les cités de Kipushi et Kambove, l'Association des jeunes katumbistes debout pour le développement



Association des jeunes katumbistes debout pour le développement est désormais implantée au village Kawama. La cérémonie d'installation du comité de cette section a vécu le samedi 22 octobre 2022 dans l'enceinte de l'école primaire Kawama. C'était en présence de plusieurs habitants de cette contrée.

C'est finalement arrivé, le

drapeau de l'Association des jeunes katumbistes debout pour le développement

(AJKD) flotte à Kawama. Ce village situé à une vingtaine de kilomètres de Lubumbashi sur la route Likasi, a depuis le samedi 22 octobre un comité sectionnaire de l'AJKD.

La cérémonie d'installation a été présidée par Jean, le fédéral de Kipushi. Et c'est Ibongo Tumba et tous les membres du comité sectionnaire qui dirigeront Kawama

Une occasion pour le numéro 1 de l'ajkd à kawama d'inviter tous les membres à œuvrer pour l'unité et le développement



Sitôt installé, le sectionnaire de Kawama a à son tour mis en place quatre sous sections. Il s'agit des comités des villages Molokay avec Mwanga Jacques comme président, Michel Kot pour la sous section Muombe ; Augustin et suite pour la sous section

La particularité pour le village Sandumba est que l'AJKD sera dirigée par une femme, Madame Anto Mulima. Cette double cérémonie s'est déroulée sous le regard d'une forte délégation du comité national.

Ces nouveaux responsables de l'AJKD ont pour mission de booster le développement de cette partie du Haut Katanga. Une vraie vision pour le bien-être du peuple congolais. Le développement à



Kamatete.

la base, cette inspiration que le président de l'AJKD Gina Bondo, le secrétaire général maître Christian Ntambwe et tout le comité national ont tiré de Moïse Katumbi.

Ben Kayembe

Qu'a-t-on réellement fait ?**" Kinshasa sans trou "...Kinshasa dans le trou d'eau !**

tion pour la réhabilitation et la construction de certains axes routiers dans la ville province de Kinshasa, Alexis Gisaro a indiqué que le taux de décaissement de fonds pour le premier lot a atteint les 100%. L'état physique d'exécution, au 13 août 2022, est de 96%. Les travaux étant en cours.

Pourtant, effroi et stupeur, émoi et frayeur. Même les superlatifs deviennent faibles pour décrire la situation de pluie à Kinshasa. La capitale congolaise est honteusement submergée par les inondations.

Rien qu'au début de la saison pluvieuse, la mégapole se retrouve déjà sous les eaux. Après la pluie torrentielle qui s'est abattue toute la matinée de ce lundi, Kin s'est dévisagée. Triste constat. Curieusement, ce mode de vie est habituel aux Kinois.

Des quartiers ont été submergés par les eaux où les réseaux d'assainissement sont bouchés par les déchets ménagers (plastiques et autres). Les inondations monstrueuses sont signalées dans plusieurs coins de la capitale.

La plupart des Kinois ont été « bloqués », plusieurs entrées sont impraticables. Les habitants ne savent pas s'émouvoir. Des dégâts matériels sont enregistrés dans certaines municipalités de la ville-province.

A la Cité verte (dans la commune de Selembao), quelques maisons ont été emportées par les érosions. Le cas est similaire à Makelele (commune de Bandalungwa) où des eaux ont débordé du lit de la rivière et des maisons se sont effondrées.

De plus, après l'averse qui a arrosé la capitale aux premières heures, le boulevard Triomphal ne ressemble plus à rien comme c'est devenu le cas ces derniers temps. Les caniveaux le long des sièges de partis politiques d'à côté, sont bouchés. Pendant un long moment, la circulation a été aussi perturbée sur l'avenue Kasa-Vubu (au niveau de Bandal Tshibangu). La scène est apocalyptique.

Plusieurs analystes estiment que les dégâts causés par les pluies diluviennes rap-

pellent la nécessité d'une meilleure planification urbaine, l'entretien des infrastructures et la gestion des urgences.

Des experts du secteur assurent que les inondations à Kinshasa sont liées à la



surpopulation, à l'occupation des terrains et espaces non aedificandi.

Des urbanistes contactés par votre média estiment que la solution, c'est la délocalisation des populations qui occupent des terrains inondables vers des surfaces habitables.

Avec Patrick Mputu/ouragan.cd

C'est la pluie qui a répondu aux insuffisances des autorités gouvernementales qui ont affirmé avoir réalisé plus de 90 % des travaux inscrits dans le cadre du programme « Kinshasa zéro trou ». Le projet de réhabilitation des artères de la ville province de Kinshasa dénommé « Kinshasa zéro trou » est exécuté, à ce jour, à 96 %, a renseigné le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro. C'était au cours de la 65ème réunion du Conseil des Ministres tenue le vendredi 19 août 2022.

Présentant les éléments nouveaux enregistrés sur les chantiers des projets particuliers réalisés et en cours de réalisa-

Elections 2023**L'aspect financier pas un obstacle pour le gouvernement**

Alors que l'aspect financier constitue l'un des défis majeurs soulevé par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) dans sa feuille pour la tenue des élections en 2023, le gouvernement de la République Démocratique du Congo rassure.

Au cours de briefing de restitution de la soixante-quinzième réunion du conseil des ministres conjointement animé lundi 24 octobre, par les ministres de la Communication et Médias Patrick Muyaya et son collègue aux Finances, Nicolas Kazadi, le gouvernement a affirmé que tout avance normalement.

D'après Nicolas Kazadi, le gouvernement a déjà versé à la CENI plus de 400 millions de dollars américains sur les 648 millions de dollars américains sollicités par la centrale électorale de la RDC. « Nous avons déjà dépensé 368 millions de dollars si je me souviens bien auxquels viennent de s'ajouter un montant de 68 millions de dollars, on est déjà à plus de 400 millions. Au moment où nous parlons, il me reste qu'une seule échéance que j'ai reçu d'environ 60 millions qui concerne le mois de septembre qui n'est pas encore payé mais qui le sera. Et

donc que nous avançons normalement », a rassuré le ministre des Finances.

A l'approche de l'année électorale, la crainte d'un glissement ou la tenue des élections « bâclées » s'accroît en RDC. Selon un rapport de chercheurs du Groupe d'étude sur le

Congo (GEC) et Ebuteli intitulé « Élections à l'ère de Tshisekedi, un mauvais départ ? », le processus électoral en cours a pris un mauvais départ.

Le GEC et Ebuteli notent non seulement des controverses récurrentes autour de la désignation des responsables de la Ceni, faisant craindre un « glissement » des échéances électorales initialement prévues fin 2023, mais surtout la politisation même de la Centrale électorale qui ont érodé la confiance en la CENI.

A ces préoccupations, le porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya a peu avant, lors d'une interview accordée à TV5 Monde Afrique affirmé que le gouvernement joue sa partition afin que les élections se tiennent dans le délai, décembre 2023 pour consolider les acquis de l'alternance politique et d'un processus démocratique.

Patrick Muyaya a aussi précisé que le gouvernement crée des conditions pour une élection libre, transparente et apaisée.

Carmel Ndeo/politico.cd

Justice**Le comité scientifique d'élaboration de la politique nationale de justice transitionnelle installé**

Le ministre des Droits humains, Fabrice Puela a installé, lundi 24 octobre à Kinshasa, un comité scientifique d'élaboration de la politique nationale de justice transitionnelle.

Avec l'appui du BCNUDH, cette structure devra, au bout de deux mois, doter le gouvernement congolais d'une feuille de route de justice transitionnelle.

Le président de ce comité scientifique, Luzolo Bambi Lessa, a expliqué les différentes missions de cette organisation :

« Il s'agit d'élaborer une stratégie nationale de justice transitionnelle pour la RDC. C'est-à-dire, conceptualiser les termes de référence de notre justice, élaborer une feuille de route à mettre à la disposition du gouvernement pour que la justice transitionnelle devienne une réalité concrète dans notre pays. Au maximum deux mois, les experts vont se réunir pour élaborer ce document de référence » a indiqué le professeur Luzolo Bambi.

Dans la plupart des cas, les victimes des crimes demeurent sans réparation quand l'Etat congolais y est condamné par un tribunal.

Pour sa part, madame le directeur de cabinet adjoint du Chef de l'Etat, Nicole Bwatsha, a rassuré de la détermination l'Etat congolais à indemniser les victi-

mes.

« Je ne dirai pas que la réparation est rapide. Non. Ça prend énormément du temps parce que on doit repérer les victimes, savoir effectivement si les faits sont réels, parce que vous savez que, c'est très compliqué tout ça. Dès qu'on a tous ces éléments, je vous garantis que la réparation est au rendez-vous. C'est vrai, ça paraît lent mais la réparation est effective », a-t-elle fait savoir.

Quant à la mise en œuvre



effective de la justice transitionnelle, le ministre des Droits humains, Fabrice Puela explique que c'est un processus qui peut prendre du temps.

« On ne décrète pas l'implémentation de la justice transitionnelle du jour au lendemain. C'est tout un processus. Mais, nous pouvons dire depuis que, la RDC existe on est déjà très avancé » a-t-il précisé.

Le FMI félicite la RDC pour la résilience économique

Le Fonds monétaire international (FMI), à travers ses services spécialisés, a félicité le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), au plan bilatéral, pour la résilience de l'économie congolaise ainsi que les performances réalisées, particulièrement dans le domaine de la mobilisation des recettes domestiques et de l'accumulation des réserves internationales.

Le ministre en charge du Numérique, Cashimir Kolongele Eberande, l'a affirmé au cours du compte-rendu de la 74^{ème} session du conseil des ministres tenu le 21 octobre dernier.

Ils ont également encouragé le gouvernement à poursuivre les réformes lors de la participation de la RDC aux assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, tenues du 10 au 16 octobre 2022 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique.

Le porte-parole a.i a fait savoir également que le ministre des Finances qui est intervenu au conseil, a présenté le rapport de mission de la participation de la délégation gouvernementale à ces assises de Washington, des réformes engagées dans le cadre du Programme soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) pour lequel une

mission de l'Équipe-pays séjourne à Kinshasa depuis le 19 octobre jusqu'au 2 novembre 2022.

Les services du FMI ont également soulevé une inquiétude par rapport à la masse salariale et son manque de prévisibilité d'autant plus que son évolution peut porter un risque majeur sur la soutenabilité budgétaire en cas de retournement de la conjoncture.

À ce sujet, le conseil des ministres a convenu de clarifier et de renforcer le rôle du ministère en charge de la Fonction publique pour tout acte ayant une incidence sur la masse salariale des agents et fon-



tionnaires de l'État.

En ce qui concerne le nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, la délégation de la RDC a rappelé aux services du FMI, la requête congolaise visant à bénéficier de ces ressources ; et ce, en considérant la contribution de la RDC à la lutte contre le changement clima-

tique.

S'agissant de l'accès de la RDC à ce Fonds, il a été convenu avec le FMI d'ouvrir les négociations pendant la 3^{ème} Revue du Programme en cours en vue de les conclure au plus tard au premier trimestre de l'année prochaine.

La rencontre avec la Banque mon-

diale, relève-t-on, a débuté par la signature de l'Accord de financement relatif au projet de résilience urbaine de Kananga pour 100 millions USD, visant principalement à lutter contre les érosions.

En outre, la délégation a eu des réunions avec la vice-présidente de la Banque mondiale et le directeur général de la Société financière internationale (SFI) pour passer en revue les opérations en cours d'exécution et les secteurs de concentration du nouveau partenariat adopté en mars 2022.

Dans l'ensemble, la RDC a été félicitée pour ses performances macroéconomiques et l'accroissement du taux de décaissement. La politique actuelle du gouvernement visant à renforcer le dispositif de coordination et de suivi des projets est encouragée et soutenue par la Banque mondiale.

Concernant l'octroi du deuxième appui budgétaire par la Banque mondiale, le gouvernement a été encouragé à poursuivre les efforts pour accomplir les différents déclencheurs.

ACP

Makutano

Déjà 511 millions USD pour la mise en œuvre de la première phase du P-145 territoires

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a déjà mis à disposition la somme de 511 millions de dollars américains au profit des agences d'exécution pour la mise en œuvre de la première phase du projet de développement de 145 territoires (PDL-145T).

C'est ce qu'a fait savoir le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo (RDC), Jean-Michel Sama Lukonde, ce lundi 24 octobre 2022, à Kinshasa à l'occasion de l'ouverture de la 8^{ème} édition du forum Makutano.

D'après le Chef du Gouvernement congolais, les premières livraisons, dans le cadre du PDL-145 T interviendront dans les six prochains mois.

Sur le total de 2 102 projets retenus, le Gouvernement prévoit de réhabiliter et/ou construire 1 110 écoles sur l'ensemble du territoire national, 768 centres de santé et 145 bâtiments administratifs en raison d'un bâtiment administratif par territoire.

« Le programme de développement de 145 territoires concerne au moins 2 102

projets qui doivent être mis en œuvre dont 1 110 écoles; 768 centres de santé; 154 bâtiments administratifs pour un coût de 511 millions USD. À ce stade, ce financement a été déjà mis en place, entre les mains des agences d'exécution, parce que c'est le système que nous avons choisi pour l'exécution de ce programme. Aujourd'hui, ils sont en train de finaliser la contractualisation des projets dont certains ont déjà démarré depuis le 30 septembre 2022. », a dit le Premier Ministre, Jean-Michel Sama Lukonde.

Le Chef du Gouvernement congolais estime que le PDL-145 T devrait permettre une interconnectivité au niveau des provinces grâce à un réseau routier capable de faciliter la circulation des biens entre les différentes entités du pays.

Il sied de rappeler que le coût global d'investissements pour le programme de développement de 145 territoires est évalué à près de 1,7 milliards de dollars américains.

Plusieurs membres du Gouverne-

ment ont fait le déplacement du Salon Congo au Pullman Grand Hôtel de Kinshasa pour cette première journée de la 8^{ème} édition de ce grand-messe qui réunit les acteurs publics et privés autour du thème central « Infiniment territoires ».

Plus de 300 participants venus d'une trentaine des nations prennent part à ces assises de deux jours qui sont organisées à la fois à Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo, et dans la ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental.

Il sied de noter que le Président de la

République, Félix Tshisekedi, est annoncé



à Mbuji-Mayi pour prendre part à ces assises qui offrent l'opportunité de réflexion sur la création des champions locaux mais aussi sur le développement à la base.

Mitterrand Masamuna/zoom.eco

Fiscalité

Deux nouveaux impôts aux portes des Congolais



Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adopté deux projets de Loi défendus, le vendredi 21 octobre 2022, par le Ministre des Finances, Nicolas Kazadi, au cours du Conseil des Ministres.

Nicolas Kazadi a soumis en premier lieu le Projet de Loi relatif à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. « L'Ordonnance loi n°69/009 du 10 février 1969 a institué en République Démocratique du Congo, en matière de revenus des personnes physiques et des personnes morales, un système d'imposi-

tion comprenant trois cédules ayant chacune des règles d'assiette et des taux spécifiques, à savoir : les revenus locatifs ; les revenus des capitaux

mobiliers et les revenus professionnels comprenant les rémunérations et les bénéfices et profits.

Ce système d'imposition a l'inconvénient de ne pas faire la distinction entre la fiscalité des sociétés et la fiscalité des personnes physiques. », a souligné le Ministre congolais des Finances.

C'est pour cette raison, note le compte-rendu du Conseil des Ministres, que le Projet de Loi institue deux impôts distincts : un Impôt sur les Sociétés (IS) et ; un Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

« L'Impôt sur les Sociétés s'applique uniquement aux bénéfices réalisés par les sociétés et autres personnes morales, alors que l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques s'applique exclusivement aux revenus réalisés par les personnes physiques.

En outre, ledit projet de Loi institue,

en matière de réévaluation de l'actif

immobilisé des entreprises : – une réévaluation libre et une réévaluation légale ;

– un prélèvement libératoire de l'IS et de l'IRPP en cas de plus-values de réévaluation, dont les taux sont fixés à 20% et 5%, respectivement en cas de réévaluation libre ou de réévaluation légale.

Et, en matière de report des déficits, ce projet de Loi institue un système d'imputation des pertes sur les exercices suivants jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire. », indique la même source.

Ce prévoit également des exonérations et exemptions spécifiques en matière d'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques au niveau de chaque catégorie de revenu.

En second lieu, le Ministre congolais des Finances a soumis au Conseil le Projet de loi modifiant et complétant la loi n°004/2003 du 14 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales.

À ce niveau, il a souligné que l'intro-

duction dans la structure du système fiscal congolais de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques appelle la modification de la Loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales.

« Ces modifications se rapportent aux dispositions particulières relatives aux obligations déclaratives, aux modalités d'exercice de contrôle et aux modalités de recouvrement », a-t-il précisé.

S'agissant des obligations déclaratives, note le compte-rendu de la réunion du Gouvernement, le Projet de Loi introduit des dispositions particulières concernant :

– la déclaration de l'Impôt sur les Sociétés et celle de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques ;

– la déclaration de retenue à la source de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques dans les catégories de revenus salariaux et revenus assimilés, de revenus des capitaux 13:14:48 mobiliers et des plusvalues réalisées.

Patrick Bomboka/zoom.eco

Nord-Kivu**Beni : reprise timide des activités à Maboya**

Les activités socio-économiques ont repris timidement lundi 24 octobre à Maboya, une localité située à une trentaine de kilomètres de la ville de Beni (Nord-Kivu). Cette localité avait fait l'objet d'une attaque des hommes armés identifiés comme étant des ADF, dans la nuit de mercredi à jeudi 20 octobre. Au moins sept civils ont été tués et des dégâts matériels importants enregistrés.



A Maboya-Centre, on peut apercevoir encore des stigmates de cette attaque, avec les résidus du centre de santé, des boutiques et magasins calcinés. Au moins la moitié des habitants ont quitté la localité pour d'autres endroits jugés plus sécurisés, notamment à Mabuku, un village environnant de Maboya, et à Beni ville.

Selon un membre de la société ci-

vile locale, Prince Kambale Musavuli, la plupart des habitants ne sont pas encore retournés dans leur milieu par crainte d'une autre attaque.

Néanmoins, quel-

ques activités socio-économiques ont repris timidement. Des boutiques et écoles, qui avaient été épargnées par l'attaque, ont rouvert leurs portes ce lundi matin, indique Prince Kambale Musavuli.

Sur le plan sécuritaire, l'effectif militaire a été renforcé à Maboya pour sécuriser la population, selon le porte-parole du secteur opérationnel Sokola 1.

Toutefois, la situation reste préoccupante. Le chef du groupement Malio, Bwana Ndeke, appelle le gouvernement à renforcer les effectifs militaires autour de Maboya, qui semble devenir une nouvelle cible de l'ennemi.

Sud-Kivu**Deux ex-combattants se rendent volontairement avec leurs armes au PDDRC-S**

Le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (DDRC-S) à Uvira a accueilli samedi 22 octobre deux nouveaux ex-combattants issus des groupes armés actifs à Minebwe et Lulimba (Sud-Kivu).

L'un est issu du groupe Twirwaneho de Michel Makanika. Il s'était rendu auprès de la MONUSCO à Minembwe. L'autre combattant est issu du groupe Yakutumba et s'est rendu auprès des FARDC à Lulimba, à l'extrême sud du territoire de Fizi.

Ces deux ex-combattants se sont rendus volontairement avec leurs armes et d'autres effets militaires. Ils se disent fatigués de la vie de la brousse. Le Programme DDRC-S Uvira Fizi/Itombwe compte actuellement 19 rendus dans son site de transit à Uvira.

Ruserugo Rukatsa provient fraîchement de la forêt de Bijabo où il opérait au sein du groupe Twirwaneho. Il avait été recruté de force pendant qu'il paissait les troupeaux de vaches dans la région près de Minembwe, avant d'être conduit dans la brousse.

L'autre combattant, Mumbere Shatehekwa, lui, s'était enrôlé volontairement au groupe Yakutumba

avant de désertir quatre mois après avec son arme. Ce ressortissant de Butembo, dans le territoire de Lubero au Nord-Kivu, vivait à Misisi où il exerçait ses activités commerciales.

Ces deux combattants ont été conduits au site de transit où ils ont été bien accueillis par les autres

rendus, avant de recevoir des équipements dont les matelas, les lits, les vêtements et autres.

Le chef d'antenne du Programme DDRC-S Uvira-Fizi/Itombwe, Samuel Matabishi Rashidi signale qu'une autre dizaine de combattants issus des groupes Biloze Bishambuke et Ebuela Mtetezi sont en route vers Uvira pour se rendre auprès des FARDC :

« Nous sommes dans la joie parce que les combattants continuent à répondre à l'appel du Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui leur a demandé de se rendre pour construire notre pays. Et voilà aujourd'hui, nous avons accueilli deux combattants. Ils se rendent avec leurs armes. Le commandement du secteur opérationnel des FARDC procède à leur désarmement. Nous, nous poursuivons avec la démobilisation et la prise en charge de ces rendus ».

Avec le rythme actuel de redditions en cascade, les acteurs locaux estiment « qu'il faudrait accélérer les activités de cet organe de la présidence par l'ouverture des sites de rassemblement dans les deux territoires au regard de la capacité très limitée du site de transit actuel à Uvira ».

Tanganyika**L'usine de fabrication des batteries à lithium charme les jeunes de Kalemie**

Des jeunes du conseil provincial du Tanganyika ont manifesté ce lundi 24 octobre à Kalemie (Tanganyika) pour revendiquer l'implantation de l'usine de fabrication des batteries électriques dans la province du Tanganyika et non ailleurs.



La marche a débuté au niveau de la place Kisebwe à Kalemie. Sur le calicot, tenu par les manifestants, on pouvait lire : « Pas d'exploitation du lithium de Manono sans l'usine de fabrication des batteries au Tanganyika ».

Le lithium, l'une des matières qui entre dans la fabrication de ces batteries se trouve dans le territoire de Manono au Tanganyika.

Cette marche de protestation des jeunes de Kalemie intervient près de six mois après que la Zambie et la RDC ont signé à Lusaka, un accord pour la fabrication commune des bat-

teries électriques. Selon cet accord qui date du 29 avril, cette usine sera installée dans la province du Haut-Katanga.

Les manifestants, une soixantaine au total, se sont dirigés vers les bureaux de l'Assemblée provinciale du Tanganyika où les attendaient des policiers qui les ont dispersés à coup de gaz lacrymogène.

Mais, ils se sont réorganisés et sont parvenus à lire leur mémorandum devant le président de l'Assemblée provinciale. Ce dernier a promis aux manifestants de faire parvenir leurs revendications aux autorités à Kinshasa.

Kasaï-Oriental**5000 ha mis à la disposition du HCR pour la réintégration des réfugiés de retour d'Angola**

Le gouvernement provincial du Kasaï-Oriental a mis à la disposition du Haut Commissariat des Nations-unies pour les Réfugiés (UNHCR), un terrain de 5000 hectares pour faciliter la réintégration des congolais qui viennent d'Angola après avoir fui la guerre qui avait secoué la région du Kasaï, durant le phénomène Kamuina Nsapu.

Cette information est livrée par Angèle Dikongue, représentante du HCR en République démocratique du Congo, à l'issue d'un tête-à-tête samedi 22 octobre 2022 à Mbuji-Mayi avec le gouverneur de province, Matthias Kabeya.

« Je dois dire au passage que nous avons remercié l'autorité parce qu'il a déjà mis à notre disposition 5000 hectares de terrain pour pouvoir réintégrer les congolais qui reviennent d'Angola en les aidant avec les kits pour bâtir les maisons et les kits d'autonomisation pour qu'ils puissent se réintégrer durablement dans le tissu social congolais », a-t-elle déclaré.

Sous un autre chapitre, poursuit-elle, l'échange avec le chef de l'exécutif provincial consistait aussi à voir, comment avoir un cadre juridique qui aidera la province à combattre les coutumes avilissantes à l'égard de la femme.

« Nous avons aussi préconisé les activités de mise en place d'un cadre juridique pour la province pour les édits qui vont nous aider à combattre les comportements qui avilissent la femme, qui l'empêche d'accéder aux terres », a-t-elle ajouté.

Notons que depuis sa prise de fonction comme numéro un du HCR en République démocratique du Congo, Angèle Dikongue est en tournée depuis le 21 octobre 2022 dans les provinces du Kasaï-Oriental et Kasaï-Central notamment pour s'imprégner de l'évolution des activités de cette agence onusienne dans cette partie du pays.

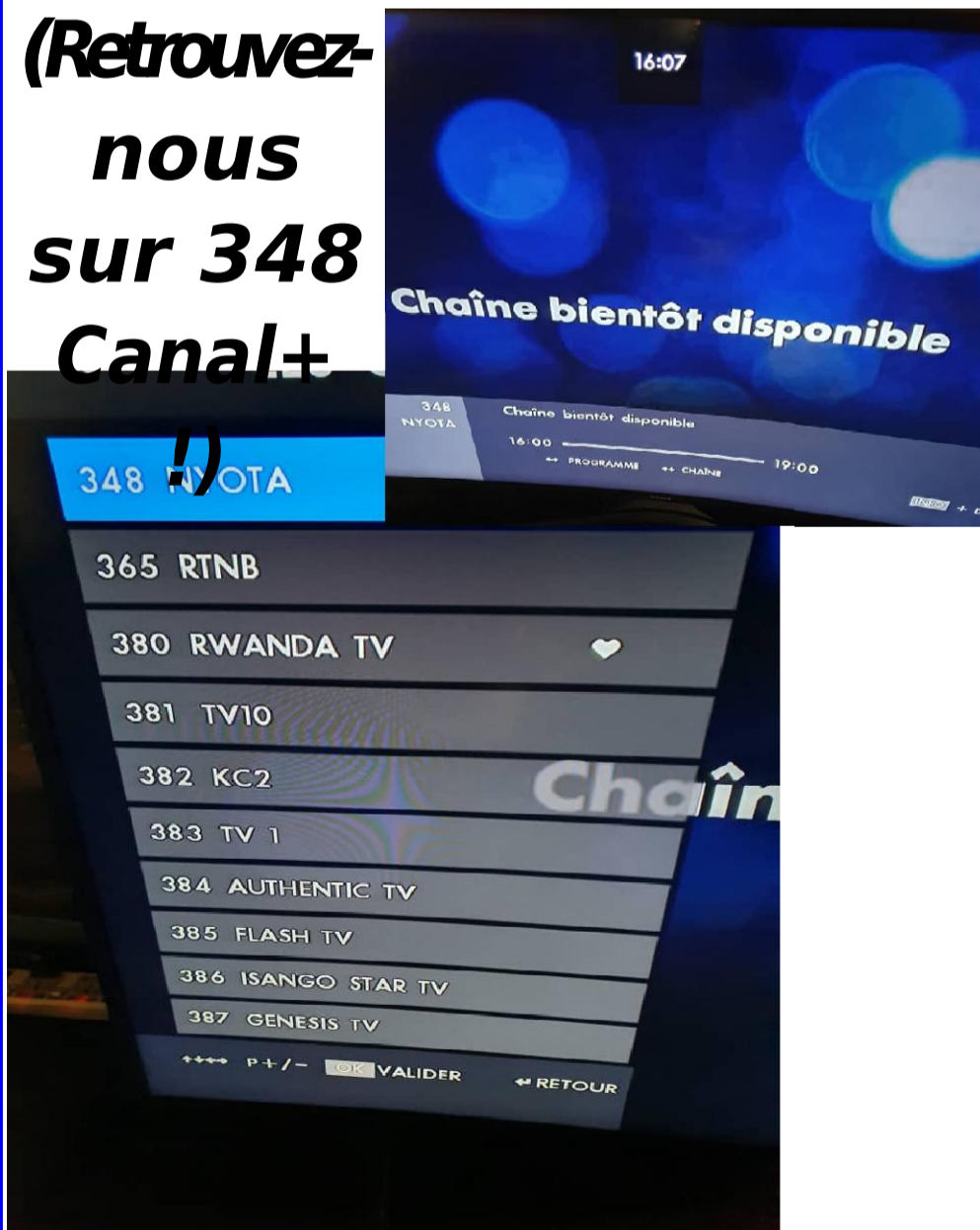
Alain Saveur Makoba,
envoyé spécial de 7SUR7.CD à
Mbuji mayi

Arrêt sur image



Nyota TV sur Canal+

(Retrouvez-nous sur 348 Canal+)



Opinion et Débat

RDC : Conflit d'intérêts grandissant entre ONG et entreprises

Cet article est publié sous la direction de Maître TSHISWAKA MASOKA Hubert, LL.M., *Witwatersrand University*. Avocat, Défenseur des droits humains et Directeur Général de l'Institut de recherche en droits humains (IRDH).
Lubumbashi, République démocratique du Congo (RDC), le 21 octobre 2022.

1. INTRODUCTION

Les chercheurs de l'Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH) ont analysé la contestation qui tend à se généraliser contre des projets de développement économique, en République Démocratique du Congo (RDC). Le motif est, notamment, le besoin de prévenir des risques éventuels d'atteinte à l'environnement, de destruction de la biodiversité, la faune et la flore, ainsi que la prévention contre des hypothétiques atteintes aux droits des communautés locales.

En effet, des voix se lèvent contre l'exploitation des blocs pétroliers et gaziers que ce soit au Graben Albertine à l'Est du pays, ou au large du Congo-central, à l'Ouest. De même, il est décrié l'exploitation des forêts du bassin du Congo dans l'Equateur, l'ancienne Province-Orientale ou le Sankuru. La même hargne se constate contre des barrages hydroélectriques dont Inga3, au Congo-Central, Sombwe et Busanga au Katanga, ainsi que des mines de cuivre/cobalt de la région du Katanga.

Cependant, une certaine opinion accuse de concurrence déloyale des entreprises et des Etats qui prétendent aux mêmes projets, d'être, en même temps, bailleurs des fonds des Organisations non gouvernementales (ONG) environnementalistes. Ci-dessous, l'analyse des éléments constitutifs de ces conflits d'intérêts non déclarés.

L'IRDH a pour mission la formation sur des questions spécifiques des droits humains. Face à l'obligation de l'Etat de protéger l'environnement et les droits des communautés locales, ainsi que du rôle des ONG de les défendre, l'Institut s'acquitte de son devoir pédagogique d'éclairer le public. Les droits des communautés locales, l'environnement, la biodiversité, la faune et la flore font l'objet d'études scientifiques. L'acquisition de leurs connaissances, leur protection et leur promotion sont règlementées par des normes rigoureuses.

Le présent article vise à donner la possibilité aux trois catégories de parties prenantes, particulièrement aux ONG concernées par les défis environnementaux et des communautés locales, de participer au débat, à l'effort de la recherche scientifique, à l'élaboration des politiques environnementales, renforçant ainsi leur capacité à les mettre en œuvre.

ENVIRONNEMENT vs DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

D'emblée, il convient de noter que la gestion de l'environnement et la promotion du développement économique s'inscrivent dans une logique d'interdépendance. L'une et l'autre sont en interaction dynamique qui devrait être traitée de manière globale et inclusive. Le développement durable tient compte, en amont, des problèmes environnementaux.

Eu égard à l'affirmation du paragraphe précédent, le soulèvement généralisé contre des grands projets de développement économique de la RDC suscite des questions du public et attire l'attention des chercheurs.

Le droit international tendant à protéger l'environnement et les communautés locales exige à l'Etat d'adopter et ap-

pliquer des lois exigeant aux entreprises le strict respect des normes environnementales et sociales. Etant donné que tout projet économique provoque des impacts négatifs, les Nations Unies énoncent des accords multilatéraux dont les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains qui constituent un cadre de référence visant à protéger, respecter et réparer les droits humains.

Les principes de l'ONU fondent le dialogue, en soulignant qu'il incombe à l'Etat l'OBLIGATION de protéger tous les droits humains. Les entreprises ont la RESPONSABILITE de les respecter. Par la « *due diligence* » raisonnable, elles identifient des indicateurs de risques, prennent l'engagement politique de bien les gérer, les atténuer et prévoir la réparation ou la compensation en faveur des victimes. Enfin, la troisième catégorie des parties prenantes, organisées en ONG ou autres formes de communautés locales, défendent ces dits droits, en portant les problèmes y relatifs à la connaissance des décideurs, aux différents échelons de l'Etat.

L'obligation de l'Etat de protéger les droits humains s'entend de faciliter aux parties touchées de recourir aux mécanismes administratifs ou judiciaires de réparation et compensation.

En droit interne, l'environnement et les droits des communautés locales sont protégés par la Constitution et des lois spécifiques. A l'article 53 de la Constitution de la RDC, l'Etat congolais énonce clairement son obligation de protéger l'environnement et la santé de tout un chacun, le droit de chaque individu à un environnement sain et le devoir de celui-ci le défendre.

« *Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations.* »

En rapport avec les activités des entreprises, l'article 54 de la Constitution domestique le principe international de réparation et compensation, en exigeant à ce que tout fait quelconque d'une entreprise, de destruction de la biodiversité, de l'écosystème ou de pollution de l'environnement, résultant d'une activité économique, donne lieu à réparation, en faveur des communautés victimes.

« [...] *Toute pollution ou destruction résultant d'une activité économique donne lieu à compensation et/ou à réparation. La loi détermine la nature des mesures compensatoires, réparatoires ainsi que les modalités de leur exécution.* »

ACTEURS DE LA CONTESTATION vs PROMOTEURS DES PROJETS

Les chercheurs de l'IRDH constatent que les acteurs de la contestation sont des ONG congolaises, des ONG des pays d'Europe occidentale ou des Etats-Unis, et des Etats ou organisations paraétatiques de l'Union Européenne ou des Etats-Unis. Les fonds émanent soit des entreprises multinationales qui transitent via des philanthropies ou autres œuvres caritatives, soit des Etats qui utilisent leurs agences des politiques étrangères, appelées aussi agences de

développement.

Par contre, les projets mis en cause sont souvent, soit l'œuvre des promoteurs privés congolais, soit des initiatives du Gouvernement congolais, ou encore des capitaux chinois ou indiens. Il se remarque que des projets liés aux Fondations philanthropiques, ceux financés par l'Union Européenne ou les Etats-Unis sont exempts de critique. Tel est le cas de la construction des barrages hydroélectriques dans le parc de Virunga, au Nord-Kivu.

L'analyse observe aussi que de manière générale, les ONG font allusion avec légèreté, sans études approfondies, aux communautés locales, l'environnement ou la biodiversité des faunes et des flores. Les acteurs qui prédisent des violations des droits des communautés locales négligent souvent de donner des faits causaux et des éléments constitutifs desdites atteintes aux droits humains. Ceux qui parlent des maladies, ne se réfèrent pas souvent aux médecins ni à l'expertise de laborantin, de même que ceux qui parlent de l'environnement n'en ont pas de notion scientifique.

La conséquence des insuffisances méthodologiques des rapports, l'absence de légitimité de la représentation des communautés locales, le manque rigueur et de qualité scientifique, cause du tort à toutes les parties prenantes. Non seulement que les rapports n'apportent pas d'informations suffisantes aux décideurs, ils sont souvent classés sans suite par leurs rédacteurs. Bizarrement, les bailleurs des fonds ne contrôlent pas les résultats obtenus par leurs financements ni de la crédibilité des ONG. Cependant, les projets désavoués par un public mal informé amènent leurs promoteurs et l'Etat à les abandonner.

COLLABORATION ENTRE ONG ET ENTREPRISES

L'analyse de l'IRDH atteste qu'en matière environnementale et des droits des communautés locales, les entreprises sont soumises à une forte pression du public. De ce fait, elles sont devenues plus regardantes que les ONG.

Les entreprises ont la capacité financière à la hauteur de leurs ambitions, quand les ONG dépendent des financements conditionnés des bailleurs. Lorsque les deux s'engagent à étudier un site d'exploitation, la rigueur des premières commencent par le recrutement des scientifiques hautement qualifiés, tandis que les ONG se contentent d'un personnel non qualifié.

Les entreprises financent plus d'études scientifiques transversales, dans les secteurs qui intéressent leurs affaires, notamment en géologie, écologie, biodiversité, environnement et droits des communautés locales. Contrairement aux ONG qui se contentent des services minimums gratuits, selon l'humeur ou la bonne foi des personnes rencontrées.

L'IRDH constate aussi que les origines des financements de la contestation sont retracées vers la concurrence commerciale en Occident. Et les projets mis en cause sont en grande partie des capitaux chinois qui tendent à contrôler la production de l'énergie électrique, en plus de l'exploitation minière congolaise.

CONCLUSION

L'IRDH recommande aux ONG une adaptation stratégique de leurs activités. A l'instar d'*Alternative Mining Idamba* qui dialogue avec le secteur privé et les organes de l'Etat, les acteurs congolais du secteur de l'environnement, de l'énergie et des communautés locales devraient développer des initiatives qui leurs permettraient d'accéder aux sites généralement lointains et périlleux, ainsi qu'à l'expertise généralement rare et chèrement financée par les entreprises.

Afin d'échapper à la manipulation de la concurrence commerciale, les ONG congolaises devraient se focaliser sur des domaines qu'elles maîtrisent. Elles ne devraient plus se contenter d'un personnel au rabais, sans expérience ni qualité, duquel elles attendent des rapports détaillés qui engageraient des intérêts des Etats, des entreprises et des communautés locales.

Aux bailleurs des fonds, les chercheurs de l'IRDH recommandent d'accroître leurs budgets de formation spécialisée des universitaires dans les domaines sophistiqués comme ceux de l'énergie, l'environnement, la biodiversité et des communautés locales. Il est plus crédible de financer des universités ou des groupes d'experts à réaliser des études utiles à l'humanité toute entière que de soutenir des personnes inexpérimentées à produire des rapports sans lendemain, dans le seul but de détruire la concurrence commerciale.

Les bailleurs des fonds devraient aussi accroître de rigueur dans la sélection d'ONG bénéficiaires de leurs financements. Il est préférable d'auditer au préalable les prétentions des bénéficiaires, que de financer des ONG prétendant maîtriser tous les domaines. Le contenu d'un rapport reflète l'image et l'intérêt du bailleur des fonds.

Que les entreprises financent aussi systématiquement et formellement les recherches approfondies, afin de contrebalancer ou contrevérifier les contestations financées par la concurrence. Et, qu'elles amplifient leurs propres mécanismes de promotion et protection de l'environnement et droits des communautés locales.

A l'Etat congolais de publier régulièrement ses propres études d'impact environnemental et social, à travers des universités congolaises et ses services publics. Une telle politique préviendrait de subir la pression d'ONG et médias occidentaux.

L'Etat devrait mettre à jour des mécanismes légaux, administratifs et judiciaires qui l'alerterait sur ses obligations de respecter et faire respecter les droits des communautés locales et l'environnement.

In congoindependant.com

Soudan

Un an après le coup d'État, pourquoi les militaires veulent-ils garder le pouvoir?



arrière. Elle « tient à rester au pouvoir parce qu'elle a perdu, avec l'indépendance du Soudan du Sud, sa principale source de revenus qui était le pétrole, analyse Marc Lavergne, directeur de recherche émérite au CNRS et spécialiste de la Corne d'Afrique. Mais entre-temps, un peu en suivant le modèle de l'armée égyptienne, elle a mis la main sur beaucoup des ressources du pays ».

Ce 25 octobre marque le premier anniversaire du coup d'État qui a interrompu la transition démocratique amorcée au Soudan. Un an après, les militaires n'ont toujours pas réussi à nommer un Premier ministre et le pays a plongé dans la tourmente politique et économique et la corruption.

Il semble évident que le coup d'État militaire d'il y a un an a fait dérailler la délicate transition vers des élections démocratiques. Le pays se trouve dans l'impasse. Les militaires n'arrivent pas à maîtriser la colère de la rue à Khartoum et font face à des problèmes à tous les niveaux sécuritaires et économiques dans le pays.

Le Soudan présente aujourd'hui un tableau de désarroi généralisé et l'armée continue à faire un pas en avant, deux en

Le chercheur affirme également que l'armée soudanaise a besoin de rester au pouvoir « pour continuer à contrôler ces ressources ». Selon lui, l'armée « n'a jamais été favorable à cette transition démocratique. La question est : comment gagner du temps ? » Mais l'armée échoue à avoir un minimum de légitimité auprès de la population qui continue à manifester et n'arrive pas ou ne veut pas sécuriser des régions en périphérie de la capitale, en proie à des luttes et des affrontements tribaux très violents comme tout récemment au Nil Bleu.

Les militaires soutenus par des pays du Golfe

Pourtant, les militaires subissent de plus en plus les pressions de la commu-

nauté internationale pour transférer le pouvoir aux civils. Les bailleurs de fonds n'accordent plus d'argent au Soudan tant que la situation n'a pas évolué. Mais au même moment, les militaires sont soutenus par certains pays du Golfe, comme les Émirats arabes unis. Ils sont aussi soutenus par l'Égypte, la Russie et par d'autres forces régionales comme la Turquie.

L'armée soudanaise reste déterminée à préserver ses privilèges économiques, estime Raphaëlle Chevrillon-Guibert, chercheuse associée au Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (Cedej) de Khartoum : « Un des aspects fondamentaux du coup d'État de l'année dernière a été, vraiment, le fait que les militaires voulaient mettre un coup d'arrêt à l'entreprise des civils de démanteler économiquement l'ancien régime. »

Dans ce démantèlement, poursuit la chercheuse, « il y avait la part des militaires qui sont très présents depuis déjà 15 ans dans l'économie soudanaise et qui ne voulaient pas se voir retirer ces privilèges ». Ils ont « vraiment la volonté de conserver leur prééminence dans le secteur économique », ajoute-t-elle. En faisant ce coup d'État, les militaires « ont remis la main sur le secteur économique », observe encore Raphaëlle Chevrillon-Guibert. « On le voit clairement dans le secteur de l'or. »

La peur d'être jugés

Le sujet est l'une des questions les plus

épineuses dans les discussions actuelles entre civils et militaires, qui tentent de faire appel à certaines figures de l'ancien régime pour former un gouvernement qui leur soit favorable. Mais ces privilèges économiques ne sont pas leur seule motivation à conserver le pouvoir. « Si les militaires repassent sous le contrôle des civils, ils pourront éventuellement être traduits en justice pour un certain nombre de crimes commis au Darfour et dans d'autres régions du pays, mais également pour des crimes perpétrés durant la répression depuis la révolution », explique Clément Deshayes, chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire.

Se pose donc aussi la question de leur immunité. « L'enjeu de l'armée est de ne pas être mis face à une justice révolutionnaire ou de transition, et de passer sous la coupe de civils. C'est un nœud dans les négociations actuelles avec les civils », poursuit Clément Deshayes. C'est pour cette raison que les généraux veulent un conseil des forces armées qui leur garantirait une forme d'immunité et un contrôle sur les affaires militaires.

Au Soudan aujourd'hui, la population a l'impression de revenir sous le régime d'Omar el-Béchir. C'est ce qu'elle continue à refuser en manifestant, à bout d'énergie et de force. À l'occasion du premier anniversaire du coup d'État, des dizaines de milliers de Soudanais sortent une nouvelle fois dans la rue pour réclamer le retour au processus démocratique et un pouvoir civil.

Tchad

Les proches des manifestants décédés attendent toujours leurs dépouilles



Au Tchad, l'heure est au deuil après la répression sanglante des manifestations de jeudi 20 octobre. Officiellement, les événements ont fait une cinquantaine de morts, et plus de 300 blessés.

Quelque part dans le 7e arrondissement, au quartier Chagua, le quotidien bat son plein, les gens s'affairent, tout paraît normal. Mais derrière une barrière en tôle, une famille est affligée, pleurant son fils. L'ingénieur en bâtiment de 27 ans était sorti à 5h du matin le 20 octobre. Il n'est plus jamais revenu, raconte son oncle à notre envoyé spécial à N'djamena, Yves-Laurent Goma : « Il est parti pour le travail, ce n'est pas un manifestant. Il a reçu une balle dans la poitrine. À l'hôpital, il était très difficile d'identifier le corps. Il a laissé deux femmes et trois enfants. »

Inconsolable, sa tante qui l'a élevé s'adresse directement au gouvernement : « Je suis une personne fatiguée, j'attendais tout de cet enfant et je me retrouve avec trois orphelins. Qu'est-ce que je vais devenir ? J'attends la réponse du gouvernement. » Dans le quartier, beaucoup de familles vivent le même drame.

Plus grave, des rumeurs annoncent que toutes les victimes du 20 octobre seront enterrées dans une fosse commune, mais Ali Haroun, maire de N'djamena, dément : « Aucune victime ne sera enterrée dans une fosse commune. Nous ne pouvons pas enterrer des gens dans une fosse commune. C'est faux. » Chaque famille choisira le lieu de sépulture pour son parent, affirme-t-il.

De son côté, le procureur de la République a autorisé les familles à récupérer les dépouilles de leurs défunts et les inhumés dès ce lundi 24 octobre. Mais aucune dépouille n'a été sortie de la morgue, soit parce que les familles n'étaient pas bien informées, soit parce que l'information est tombée un peu tard, alors

qu'un couvre-feu est en vigueur dans la capitale dès 18h.

À Moundou, la deuxième ville du pays, où au moins 20 personnes ont été tuées, un père de famille a été empêché de récupérer la dépouille de son fils de 16 ans. Sous couvert d'anonymat, il a raconté à RFI comment il a perdu son fils et comment à la douleur s'ajoute la lourdeur de la procédure.

Une « insurrection minutieusement planifiée »

Quatre jours après les manifestations, le président de la transition Mahamat Idriss Déby Itno s'est exprimé pour la première fois sur le sujet lundi soir, dans une allocution à la télévision nationale. Déplorant les morts et les blessés, il a assuré que la justice allait établir les responsabilités, mais il a d'ores et déjà dénoncé ce qu'il a désigné comme une « insurrection planifiée ».

Les auteurs ont attaqué des commissariats de police, des domiciles de personnalités politiques, des sièges de partis, ont intimidé des personnes jugées hostiles ou neutres à leur projet. Ce qui s'est passé témoigne de la volonté manifeste de déclencher une guerre civile.

Le président de la transition militaire pointe ensuite du doigt le président des Transformateurs Succès Masra mais aussi la coalition Wakit Tama. Tous auraient, juge-t-il, encouragé les manifestations par dépit, parce qu'ils n'avaient pas reçu ce qu'ils demandaient à l'issue d'un dialogue qu'ils avaient boycotté. Le tout coordonné avec les rebelles du FACT, selon Mahamat Idriss Déby, qui les désigne indirectement.

Les groupes politico-militaires non signataires des accords de Doha ont entretenu des relations directes avec les responsables de ces actes violents. Ils leur ont dit d'opposer une résistance de trois jours, à l'issue de laquelle ils interviendraient. Leur implication dans cet événement tragique ne suscite aucune ambiguïté. Le président de la transition a ensuite annoncé un deuil de 7 jours dans tout le territoire tchadien.

Les manifestations de jeudi à l'appel de l'opposition entendaient contester la prolongation de deux ans de la transition à l'issue d'un dialogue national boycotté par une partie de l'opposition et des groupes rebelles. L'Organisation mondiale contre la torture parle d'un bilan d'au moins 80 morts, et a accusé ce lundi le pouvoir tchadien de « graves violations des droits de l'Homme ».

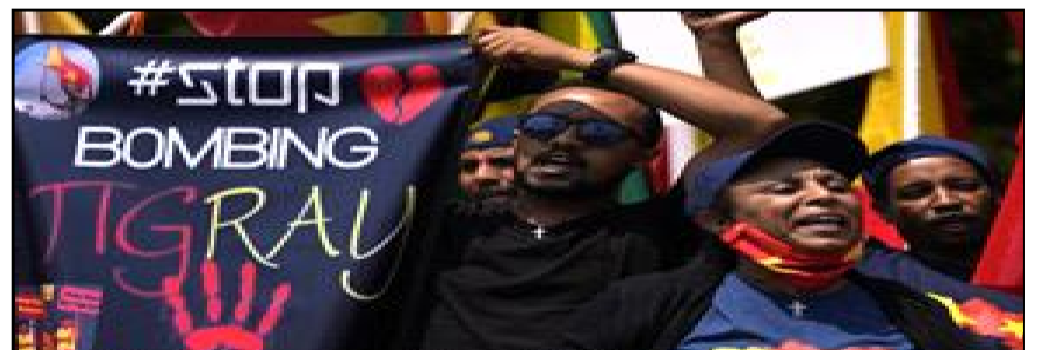
Ethiopie

Les négociations entre le pouvoir et les Tigréens s'ouvrent dans un climat tendu

Lundi 24 octobre devaient s'ouvrir en Afrique du Sud des pourparlers très attendus sur la guerre en Éthiopie, avec des délégations du Tigré et du gouvernement central éthiopien à Johannesburg depuis dimanche dans un contexte très tendu. L'armée fédérale gagne du terrain au Tigré et la communauté internationale ne cesse d'appeler à un cessez-

debretion Gebremichael.

Sa confiance tranche avec la situation militaire sur le terrain, où les forces tigréennes sont sur le recul. Ces derniers jours, l'armée fédérale éthiopienne a annoncé avoir conquis Alamata, Korem ou encore Shire, importante localité de la région qui



le-feu. Très peu d'informations ont pour l'instant filtré sur ces négociations, mais la perspective de ce dialogue n'a en rien apaisé les tensions.

Alors que les délégations des deux parties étaient arrivées en Afrique du Sud, lundi le président du gouvernement tigréen a fait une déclaration pour le moins agressive, depuis la capitale régionale Mekele. Debretsion Gebremichael a affirmé que « les forces éthiopiennes et érythréennes seraient enterrées au Tigré », que la province serait « le bourbier des forces d'invasion ».

Le leader tigréen a confirmé qu'il souhaitait régler le conflit de manière pacifique. Pour autant, si les pourparlers échouent, « nos forces sont capables de défendre leur peuple », a indiqué

dispose d'un aéroport.

Selon les médias tigréens, les bombardements aériens perpétrés par des drones continuent, malgré les négociations de Johannesburg, avec des attaques à Mekele, Maykinetal, Werkamba, Sele et Abiy Adi depuis dimanche.

Une situation qui inquiète la communauté internationale. Depuis des jours, l'Union africaine, l'Union européenne ou encore les États-Unis ne cessent d'appeler à l'arrêt des hostilités. Pour autant, l'ambassadrice américaine à l'ONU Linda Thomas-Greenfield a brandi la menace de sanctions.

Deuxième édition du tournoi de Slam-poésie

La finale pour la ville de Kinshasa prévue le 29 octobre



La finale de la deuxième édition du tournoi de Slam-poésie dénommée « Grand slam de Kin » est prévue samedi 29 octobre à l'Institut français de Kinshasa (IFK), rapporte le calendrier de cette maison culturelle consulté lundi par l'ACP.

« Les jeunes slameurs talentueux sélectionnés dans les différents districts de Kinshasa, vont d'abord s'affronter dans leurs districts respectifs. Ensuite, interviendra les scènes éliminatoires, suivies de la finale du Grand slam de Kin qui se déroulera dans les prin-

cipes de slam-poésie tels qu'établis par son initiateur, le poète américain Marc Kelly Smith, en y apportant certaines adaptations pour répondre aux besoins spécifiques du public kinois », précise le calendrier.

Le vainqueur gagnera, poursuit la même source, le titre de champion de slam et aura l'honneur de représenter la ville de Kinshasa à la prochaine coupe nationale de slam.

Initié en 2019, le « Grand slam de Kin » est une initiative de l'ASBL Lipopo slam sous la coordination du slameur Micro Méga le « verivore ». Son objectif est d'instaurer un festival de slam-poésie de dimension nationale, régionale et internationale. Ce concours revient 3 (trois) ans après la première édition organisée en octobre 2019 qui a vu « Skekinah d'afrik » faire l'honneur du district de Tshangu en remportant le « Grand slam de Kin ».

ACP

Le poème " Jade, l'orpheline " rend hommage aux femmes et filles de la partie Est de la RDC

Le poète Volonté Veteghe Mapson a rendu hommage aux femmes et filles de la partie-Est de la République démocratique du Congo, victimes des violences, dans son



poème intitulé « Jade, l'orpheline », à l'occasion du festival panafricain « Y'Afrique », organisé du 14 au 15 octobre à la halle de la Gombe, a-t-il indiqué au cours d'un entretien vendredi avec l'ACP.

« Cette œuvre littéraire de 8 strophes et 28 vers, relate l'histoire d'une jeune fille appelée Jade qui, dès son jeune âge, a perdu ses frères dans la guerre et ses parents dans l'épidémie à virus Ebola et de la pandémie à Coronavirus. Travaillant dans les carrés miniers, Jade tombe enceinte et décide de survivre malgré les conditions difficiles afin de sauvegarder sa vie et celle de son fœtus jusqu'à son accouchement sans intervention de médecin », a-t-il dit.

Pour l'artiste, ce texte poétique vise non seulement à démontrer au monde le calvaire que traversent les enfants de l'Est de la RDC longtemps victimes des plusieurs affres de la guerre, aux épi-

démies, mais également à briser la loi du silence des femmes de ce coin du pays afin d'interpeller les autorités pour une solution concrète.

M.Veteghe Mapson est un slameur, poète, scénariste et écrivain, né dans la ville de Butembo au Nord-Kivu en RDC. Auteur du livre « L'Aube en noir » et de l'album de slam « Je suis Africa », il a remporté plusieurs prix durant sa carrière, notamment au concours international « Euro poésie » en 2015 et 2017 ainsi qu'au festival international du cinéma numérique de Cotonou (Benin) grâce à son film « Hulai » sorti en 2019, rappelle-t-on.

ACP

" Tout seul ", un titre de Gally Garvey censuré par la " CNCCS "



La Commission nationale de censure des chansons et des spectacles (CNCCS) a annoncé récemment la censure de la chanson « tout seul » du chanteur Gally Garvey Kabata, réalisée en collaboration avec Héritier Watanabe. Selon le communiqué y afférent, cet organe du ministère de la Justice reproche à l'artiste de ne pas avoir reçu l'autorisation pour publier ce morceau. Elle interdit de ce fait, la diffusion de ce titre sur tous les médias ainsi que les plateformes de

téléchargement, sur toute l'étendue de la RDC.

Contacté par l'ACP, l'artiste et son entourage n'ont pas réagi suite à cette décision qui survient 11 mois après que les versions audio et vidéo de ce tube cumulent déjà plus de 3 millions de vues sur la vidéothèque YouTube.

Des nombreux mélomanes se demandent si cette mesure aura un effet sur ladite chanson qu'ils qualifient de meilleur feat de l'année 2021 suite à la performance des deux chanteurs.

Il sied de rappeler que Gally Garvey qui a regagné Kinshasa en septembre dernier après un concert à l'espace « MK » à Paris, en France. Il prévoit de lancer son premier album intitulé « Amour & moi », le 12 novembre prochain.

ACP

Le clan Wenge soutient le concert de Celeo le 29 oct à l'YMCA



L'artiste Celeo Scram dit «Poutine» reçoit les soutiens de son clan musical (Ndlr : Wenge), pour son concert du 29 octobre 2022, au terrain YMCA. En effet, il s'agit de Ferre Gola, Deplick Pomba ou encore Serge Mabiala, les anciens protégés de Ngiamakanda Werrason, qui ont finalement par compassion, envoyé une grosse force à l'ancien deuxième animateur, après Bill Clinton Kalonji au sein de Wenge Musica Maison Mère (WMMM) de l'époque, qui livrera un concert dans six jours devant ses fanatiques et ceux du clan Wenge.

Selon des sources concordantes, ce concert par défi, a été programmé à la même date que l'un des meilleurs chanteurs

d'Afrique, à savoir le Congolais Fally Ipupa qui, par contre, sera au rendez-vous avec les Congolais et plusieurs délégations d'Afrique au stade des Martyrs de Kinshasa (80 mille places assises, sans compter le gazon synthétique).

D'autres sources renseignent que ce concert forcing serait l'une des stratégies montées par «Papa Mapasa», pour faire la promotion de son album «État d'Esprit», sorti il y a plusieurs mois, mais qui passe jusque-là inaperçu.

Raphaël Mansangu/ouragan.cd

Qui étaient vraiment les amazones du Dahomey ?

Les Agodjiés, ces femmes guerrières surnommées « amazones » par les Européens, ont constitué l'unité d'élite de l'armée du royaume du Dahomey aux XVIIIe et XIXe siècles. Elles sont à l'affiche de « The Woman King », une superproduction hollywoodienne actuellement en salle. Retour sur une histoire méconnue, en partenariat avec RetroNews, le site de presse de la BNF.



scolaires du pays et de l'imaginaire collectif, les amazones du Bénin, dont les faits d'armes ont traversé les mémoires, sont enfin mises à l'honneur.

Redoutables guerrières du royaume du Dahomey une partie de l'actuel Bénin, un des Etats africains les plus puissants des XVIIIe et XIXe siècles, ces femmes, connues sous le nom d'Agodjiés (mais aussi de Mino), faisaient partie d'une des plus célèbres armées exclusivement féminines de l'histoire, que personne, dit-on, ne pouvait égaler.

Réalisée par le sculpteur chinois Li Xiangqun, inaugurée en grande pompe fin juillet, elle a été présentée par le président Patrice Talon comme le « symbole de la femme béninoise ». Ce monument gigantesque renvoie à un passé lointain.

Presque au même moment, de l'autre côté de l'Atlantique, à Hollywood, on célèbre aussi ces femmes. Le film « The Woman King », réalisé par Gina Prince-Bythewood et mettant en vedette Viola Davis, est inspiré de l'histoire vraie, quoique simpliste et embellie,

Grandes oubliées des manuels

L'OBS

Caf féminine

Les joueuses de TP Mazembe déterminées



Réaliser un exploit en cette deuxième édition de la ligue des champions Caf féminine, est la détermination des joueuses qui ont entamé les entraînements sur place au Maroc. Les filles de Mazembe veulent marquer leur histoire

en cette compétition qui connaît la participation de clubs, répartis en 2 groupes.

Ces joueuses, championnes de la RDC, vont participer du 30 octobre au 13 novembre à la 2e édition de la Ligue des champions féminine-CAF.

La délégation de l'équipe lushoise est composée de 37 membres dont 25 joueuses.

Mazembe fera sa première sortie le 31 octobre (18h TU) contre Wadi Degla Sporting Club (Egypte) au Grand Stade de Marrakech (Maroc).

Cette rencontre va s'inscrire dans le cadre de la première journée de la Ligue des champions-CAF.

Logées dans le groupe B, les Congolaises affronteront, en 2e journée, les Nigérianes de Bayelsa Queens FC, le 3 novembre.

Elles vont ensuite clôturer cette phase des groupes, le 6 novembre prochain face aux Sud-africaines de Mamelodi Sundowns.

Les championnes de la RDC espèrent remporter ce trophée continental, après avoir raflé les titres provincial, national et régionale (UNIFFAC).

Assemblée générale

FC Lupopo : Jacques Kyabula réélu, un nouveau comité installé

Comme prévu, le FC Saint Éloi Lupopo a tenu son Assemblée Générale Extraordinaire et Élective ce mardi 25 Octobre, au Pullman Hôtel Karavia, à Lubumbashi. Sans surprise, c'est le président sortant Jacques Kyabula Katwe qui a été élu à l'unanimité. Quelques nouvelles figures ont fait leur entrée dans le comité du club Jaune et Bleu de la capitale du cuivre.

Élu tout d'abord en 2021 pour achever le mandat de Pascal Beverragi, président éjecté, Jacques Kyabula a accompli une première saison à la hauteur des attentes des Lumpas. Logique que ces derniers lui renouvellent leur confiance. 93 voix sur 93, c'est le chiffre patent de la réé-



lection de Jacques Kyabula à la tête de Lupopo. Preuve matérielle de la reconnaissance pour le travail abattu depuis son avènement.

Tous les autres postes du comité ont été pourvus. Coco Mulongo également reconduit à la première Vice-présidence, suivi de Himan Tchou (2ème VP). L'administration du club sera toujours

entre les mains de Donat Mulongoy, secondé par Papy Mukadi. Rose Kongolo pour tenir la trésorerie.

Les membres : Victor Kasongo, Sacky Bukoko, Eric Muta, Immaculée Magabe, Joseph Berthier, Thierry Maghoma, Serge Maghoma, Prudence Kabange, Christian Mutoki, Kabawa Kyakwadi.

Le comité investi ce jour a un mandat de 3 ans, soit de 2022 à 2025.

Foot RDC

VodaCom Ligue 1

V.Club - Rangers : Kikwama, le héros des Dauphins noirs

L'As V.Club a fait le boulot. Les Vert et noir de Kinshasa ont lancé leur saison avec une victoire étriquée au championnat d'élite. Ils ont battu l'Ac Rangers grâce à un but de Glody Kikwama,

en match remis de la 1ère journée. Quatre jours après avoir acté leur qualification en phase de poules de la Ligue des champions de la CAF, les Dauphins noirs n'ont pas forcé leurs talents

en s'imposant petitement face à la modeste équipe de Rangers (1-0) au stade des Martyrs de Kinshasa.

Dans une rencontre amplement disputée entre les deux équipes, il aura fallu dix-sept minutes de jeu à V.Club et un but brin de Glody Kikwama pour faire la différence face aux Académiciens (17 è, 1-0).

C'est d'ailleurs lui qui avait envoyé jeudi dernier son équipe à l'étape de la phase de poules de la C1 africaine après avoir réussi à transformer le dernier tir au but face à la formation burkinabè de Rail club Kadiogo.

V.Club s'adjuge ainsi ses trois premiers points pour son entame dans l'élite. L'Ac Rangers concède sa deuxième défaite et cale toujours à 4 points en 4 sorties.

Dan Kalala Kalambay/
ouragan.cd



Relance des travaux d'installation des sièges au stade des Martyrs



Le ministre des Sports et loisirs, Serge Nkonde a relancé hier mardi 25 octobre les travaux de parachèvement d'installation des sièges au niveau supé-

rieur du stade des Martyrs. Au total 18.000 sièges vont s'ajouter aux 30.000 déjà installés, en attendant les nouveaux lots qui vont arriver progressivement !

Crise au FC Renaissance

Pasla Mukuna désavoue Maluwa

Pasla Mukuna a promis de faire arrêter Billy Maluwa dans les 48 heures qui suivent « pour tentative d'escroquerie de son équipe, FC Renaissance du Congo ».

Mais aussi, l'évêque menace d'accuser la Fédération congolaise de football association (FÉCOFA) auprès des instances supérieures du football (CAF et FIFA) « pour la mauvaise gestion du conflit et certains dossiers au sein du club orange de Kinshasa ».

Considérant qu'il a été floué, Pascal Mukuna envisage de



faire affilier le FC Renaissance qu'il entend diriger ailleurs.

« Je ne reconnaissais pas l'équipe qui

a joué contre Kuya, car notre Renaissance n'a pas encore joué et va s'affilier à la Fédération du Congo Brazzaville », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse animée ce mardi 25 octobre dans la commune de Bandalungwa.

Le PCA du club orange de la capitale a également demandé aux supporters d'être calme, « car le bus de l'équipe arrive à Kinshasa dans une semaine ».

Ramami/yabisonews

Judo

Tournoi sélection Léopards: Kinshasa se taille la part du lion

Le plus grand nombre de médailles à l'issue du tournoi de la sélection des Léopards judo, organisé du 22 au 23 octobre 2022 au studio Maman Angebi de la RTNC, est revenu à la ligue de judo de Kinshasa (LIJUKIN). La capitale a remporté, à elle seule, 54 médailles, dont 24 en or, 15 en argent et 15 en bronze. La deuxième position est occupée par la ligue du Kongo central avec au total 9 médailles (1 en argent et 8 en bronze). La Ligue du Lualaba a arraché deux médailles (1 en or et 1 en bronze). Pointant à la 4ème position au classement général, la ligue de la Tshopo s'est sortie avec 2 médailles en bronze. L'Equateur a fait l'essentiel en gagnant une médaille en bronze, tandis que la ligue du Haut-Katanga a bouclé le tableau avec zéro médaille.

Par ailleurs, la coordination nationale des activités de judo, organisatrice de cette compétition, a primé les différents acteurs de la discipline qui se sont distingués. A cet effet, Tshisekedi Kalala a été reconnu meilleur judoka du tournoi ; le prix révélation de l'année a été attribué à



Munsensa Mazo ; les judokas Kalambay Makanda et Ali Issa Matthieu ont été plébiscités fair-play du tournoi, tandis que le prix du meilleur entraîneur a été décerné à Luvwezo Batanu Fabrice, président de la ligue de l'Equateur.

Organisé avec le concours de la société de pari sportif Ngenge, le tournoi de la sélection des Léopards judo a connu la participation de 443 judokas, dont 142 ont atteint la phase finale. Athlètes, dirigeants et officiels ont tous salué la bonne organisation mise en place par le comité de la coordination chapeauté par maître Nicolas Lianza Likwale.

Charles masudi/ouragan.cd

M23 - Kigali : la rupture ?

La situation demeure tendue sur le terrain des combats entre les soldats congolais (FARDC) et les pseudo-rebelles du M23. A en croire les témoignages les lignes n'ont pas sensiblement bougé dans un sens comme dans l'autre, les FARDC ayant déjoué les astuces des laquais de Kigali. Selon radiokapi.net, qui reprend les propos de certains habitants des territoires concernés, les combats se sont poursuivis entre les belligérants en fin de la matinée d'hier mardi dans le groupe Busanza, au Nord de la cité de Bunagana.

Du côté du front Nord, dans le groupement de Busanza, depuis 11 heures locales, a rapporté la radio onusienne, des tirs ont été entendus dans la zone de Kibaya, environ 2 kilomètres de Bunagana. Avant de préciser que l'armée congolaise maintient toujours ses positions de Kibaya, sur le front Nord, proche de Bunagana et celles de Kabindi, sur

le front Ouest, dans le groupement de Jomba, une dizaine de kilomètres de Bunagana.

Selon d'autres sources cependant, la réalité profonde est différente de ce que l'on enregistre sur le terrain. En effet, rapporte-t-on, le temps aurait eu raison des nerfs de combattants recrutés sur le sol congolais. A la base, une divergence dans l'objectif de la guerre en cours ; pour les « Congolais », il est question de trouver refuge dans l'amnistie à rechercher au cours du dialogue attendu. Il n'aurait pas été question de faire perdurer les affrontements qui s'avèrent aujourd'hui aigres, alors que Kinshasa n'entend point prendre langue directement avec les fameux M23.

Il paraît que l'approvisionnement en besoins de première nécessité n'est plus à la hauteur des premières dotations ; le coût serait devenu épuisant que les financiers réduiraient le stock. Avec l'enlisement du conflit, d'aucuns parmi les rebelles auraient craqué et cracheraient

sur Kigali dont l'objectif plongerait dans la poursuite de l'infiltration du pouvoir congolais, au travers des accords éventuels à obtenir du processus de Nairobi.

Si cela se précise, on retiendra que cette rupture de confiance n'est pas à son premier round. Déjà sous CNDP, en 2008, Laurent Nkundabatware son président, avait été assigné à résidence par Paul Kagame. Il fut remplacé par Bosco Ntaganda, qui avait accepté de suivre le plan de Kigali. Plus tard, après la naissance de M23 pour les mêmes objectifs, Bosco Ntaganda fut banni, et flairant un assassinat, le rebelle s'est réfugié à l'ambassade des Etats-Unis à Kigali, ouvrant son chemin pour la CPI où il séjourne depuis.

Pour l'instant, des sources soutiennent que des éléments « rebelles » combattent juste pour la survie, faute d'alternative. Tout dépend de l'évolution sur le terrain ; il n'est pas exclu de voir certaines têtes des « M23 » liquidées ou placées à ré-

sidence surveillée à Kigali. D'autres sources établissent un lien entre ces désaccords et la déclaration du Rwanda plaidant en faveur de ses soldats déployés en RDC.

Comme le souligne le gouvernement congolais, Kagame a par inadvertance affirmé son implication directe dans les hostilités actuelles. L'homme redouterait, selon des sources, de voir les vrais éléments recrutés sur le sol congolais, se désolidariser ostentatoirement des soldats rwandais. Une éventuelle allégeance à Kinshasa qui mettrait en mal le complot rwandais visant à poursuivre l'exploitation illégale des minerais congolais dont Kigali est devenu « commissionnaire » au profit de la mafia internationale.

LR

Combats FARDC - M23/RDF

Une importante délégation de l'armée dépêchée à Goma



Le chef d'état-major général chargé des opérations et renseignements et le nouveau commandant de la troisième zone de défense des Forces Armées de la République démocratique du Congo, sont arrivés dans la ville de Goma au Nord-Kivu hier mardi 25 octobre 2022.

Le Général-Major Ychaligonza Nduru Jacques, et le lieutenant-général Mbangu Mashita Marcel, fraîchement nommés, effectuent leur première mission dans une province instable, avec notamment la reprise des affrontements entre l'armée congolaise et les rebelles du M23 dans plusieurs villages du territoire de Rutshuru.

Deux importantes personnalités de l'armée congolaise viennent se rendre compte des affrontements en cours, qui ont provoqué le déplacement des milliers de ci-

vils en quelques jours seulement.

« Le chef d'état-major est dans une mission d'inspection dans la province du Nord-Kivu, il vient se rendre compte de ce qui se passe ici pour des mesures appropriées », a dit à la presse locale,

le Général-Major Ekenge Sylvain, porte-parole des FARDC.

C'est depuis le 20 octobre dernier que les combats entre les FARDC et les rebelles du M23 (Mouvement du 23 mars) soutenus par le Rwanda ont repris. Plusieurs lignes de front ont été ouvertes et le Rwanda a accusé la RDC d'avoir décidé de « poursuivre une escalade militaire en violation des processus de paix de Nairobi et Luanda ».

En réponse, la RDC a mis en garde le pouvoir de Kigali sur ses « velléités interventionnistes et expansionnistes qui ne seront jamais tolérées ». Un regain de tension qui handicape de plus en plus les relations diplomatiques entre les deux pays. Pendant ce temps, Kinshasa continue de s'organiser militairement.

Glody Murhabazi/7/7.cd, à Goma

Crise au Tchad

Félix Tshisekedi désigné facilitateur au processus de transition

Le Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Félix Tshisekedi a été désigné ce mardi 25 octobre, facilitateur au processus de transition au Tchad.

L'ancien président de la première instance africaine [Union Africaine] a été préféré alors qu'il recevait à Kinshasa, la 2eme Session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de la CEEAC, la communauté économique des Etats d'Afrique centrale. Au cours de ce sommet, un seul point a fait l'objet des discussions entre les chefs d'Etats d'Afrique centrale. Il s'agissait du processus de transition politique en République du Tchad, dans le cadre du conseil de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX).

Tout en reconnaissant la lourde responsabilité qui lui a été confiée, il s'est engagé à tout faire pour ramener la paix au Tchad et dans la région Afrique centrale.

Dans la même optique, Félix Tshisekedi a, en sa qualité de président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), invité ses homologues de la région à s'adonner pour le retour de l'ordre démocratique au Tchad.

La séance tenante a témoigné sa gratitude au Président Tshisekedi pour



le leadership et l'engagement dont il fait preuve au service, aussi bien de l'accélération de la réforme institutionnelle de cette organisation que de l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique centrale.

Cette rencontre a connu la participation de 11 pays membres de la CEEAC parmi lesquels 3 chefs d'Etats à savoir; Denis Sassou Nguesso du Congo, Faustin-Archange Touadera de la RCA et Mahamat Idriss Deby du Tchad ainsi que de Moussa Faki, président de la commission de l'Union africaine.

Le CEEAC est une organisation régionale créée en 1983, regroupant 11 pays : Angola, Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad.

Carmel Ndeo/politico.cd